

Association des Maires d'Ile-de-France



Revue de presse hebdomadaire

Commission Education, Action sociale

Semaine du 22 au 26 février 2016

AMIF	3
Réforme des rythmes scolaires : l'heure de l'évaluation pour trois associations d'élus..	3
ÉDUCATION, ACTION SOCIALE	5
Paris : 87 classes menacées à la rentrée prochaine	5
Créteil : une semaine encore de débats sur la parentalité.....	7
À Perthes-en-Gâtinais, les postiers veillent sur les seniors isolés	7
Rentrée 2016 : 65 emplois d'enseignants devraient être créés	9
Toujours des « insuffisances » et des « retards » dans la lutte contre la pauvreté.....	11
(Reportage Photo) <u>AAVP élève une école bois-béton à Montévrain - Le Moniteur.fr - 8 janvier 2016.....</u>	11

AMIF

Réforme des rythmes scolaires : l'heure de l'évaluation pour trois associations d'élus

<http://www.courrierdesmaires.fr/59521/reforme-des-rythmes-scolaires-lheure-de-levaluation-pour-trois-associations-delus/>

Les associations des maires de France (AMF), d'Ile-de-France (AMIF) et les élus des grandes villes et métropoles réunis au sein de France urbaine lancent chacune leur enquête d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires, après deux années scolaires d'application. Des études qui se veulent qualitatives, au-delà de l'impact financier du reste à charge des collectivités. Première à s'être lancée, l'AMIF avance aussi trois propositions, dont celle de ne plus inclure l'école maternelle dans la réforme.

Une évaluation menée conjointement entre collectivités locales, associations d'élus et ministère. C'est ce que réclame l'association **France urbaine** regroupant les métropoles et grandes intercommunalités.

« Il faut voir si les objectifs ont été atteints », explique le président du Grand Besançon, **Jean-Louis Fousseret**. Et ce bien au-delà des implications financières et du reste-à-charge pour les collectivités, dont le montant est désormais bien établi même si la demande d'une meilleure compensation par l'Etat reste de mise pour les élus locaux.

« Il faut voir les bénéfices tirés par les enseignants, sachant qu'il y a **beaucoup plus de réserves sur les maternelles** avec la question de la fatigue des enfants », détaille l'élu du Doubs. A analyser aussi « les **conséquences sur la cellule familiale** », ajoute le premier vice-président de France urbaine.

Une réunion est prévue le 9 mars entre France urbaine et le ministère de l'Education nationale pour fixer les grands axes de l'enquête demandée par les grandes agglos et métropoles.

L'AMF poursuit son suivi financier

Si l'étude ne doit pas se borner aux coûts de la réforme, une dimension financière doit tout même être intégrée selon lui : celle des « **coûts répercutés** » sur les familles, avec la demande de participation financière des de certaines collectivités aux parents pour accueillir les enfants lors des activités périscolaires. « De plus en plus de communes doivent faire payer les activités aux parents », constate-t-on également à l'**Association des maires de France**.

Elle aussi, en prévision du Congrès des maires du 31 mai au 2 juin, va actualiser son enquête finances sur les rythmes scolaires et relance celle sur les modalités d'application des rythmes scolaires. En novembre dernier, l'enquête commune avec la Cnaf avait mis au jour un coût brut médian de 200 € par enfant inscrit aux nouvelles activités périscolaires (NAP).

Plus d'un tiers des maires franciliens ont dû augmenter les tarifs

Les maires d'Ile-de-France (**AMIF**) ont pour leur part diffusé le 17 février les premiers résultats sur ces NAP qui « ont alourdi le budget dédié à l'éducation, un des premiers postes budgétaires des communes (près d'un quart de leur budget) ».

« Or, cet accroissement des dépenses n'a souvent pas été suivi d'aides proportionnelles pour les communes, **les aides obtenues par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ne couvrant que 0 à 12% de l'augmentation de ce budget** et le fonds d'amorçage de l'Etat étant nettement insuffisant. Dans ce contexte, un tiers des communes (35%) a dû augmenter les tarifs de prise en charge des activités périscolaires », observe l'association francilienne.

90% des élus « ont connu des difficultés dans l'application de la réforme des rythmes scolaires liées aux ressources humaines (manque de candidature, formation et expérience inadaptées des candidats) et au **déficit d'infrastructures disponibles** pendant ces temps », rapporte en outre l'association.

Délai pour le PEDT et souplesse sur la demi-journée ?

Cette dernière fait ainsi trois propositions pour améliorer l'application de la réforme en prévision de la **rentrée 2016** :

obtenir un délai supplémentaire d'un an pour la mise en place du projet éducatif territorial (PEDT),

ne pas inclure l'école maternelle dans la réforme,

et disposer de plus de souplesse dans le choix de la demi-journée de cours supplémentaire.

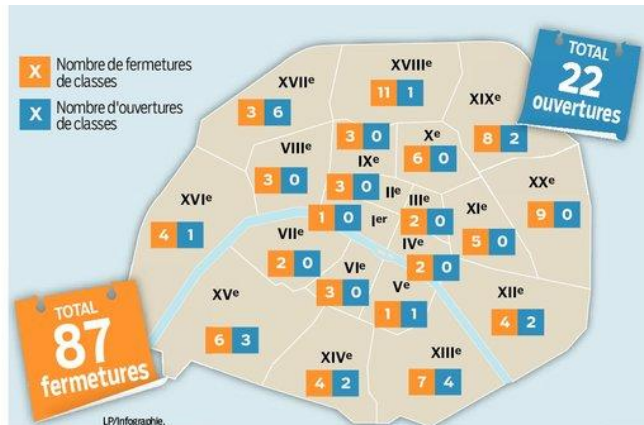
Des propositions que les élus franciliens ont transmises à **la sénatrice Françoise Cartron**, rapporteure du projet de loi pour la refondation de l'école pour la République.

ÉDUCATION, ACTION SOCIALE

Paris : 87 classes menacées à la rentrée prochaine

Julien Duffé | 19 Févr. 2016, 20h56 | MAJ : 19 Févr. 2016, 20h56

<http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-87-classes-menacees-a-la-rentree-prochaine-19-02-2016-5561615.php>



Des ajustements à la marge mais pas de révolution. Jeudi soir, à l'issue du comité départemental de l'éducation nationale (CDEN) portant sur la rentrée 2016, le rectorat a annoncé la fermeture de 87 classes dans les écoles parisiennes. Une situation dénoncée par les [syndicats](#) enseignants Snuipp, FO et SUD et les parents de la FCPE qui ont voté contre la nouvelle carte scolaire.

Des fermetures dans tous les arrondissements. La mobilisation de ces derniers jours a payé pour six écoles parisiennes qui ont obtenu l'annulation de leur fermeture de classe tandis que quatre autres ont décroché une ouverture*. « Ce sont des cas où l'académie ne pouvait absolument pas contester. Soit parce que les établissements se trouvaient dans des quartiers difficiles, soit parce que les ouvertures étaient nécessaires au regard des effectifs. Mais d'autres écoles n'ont pas été entendues (lire ci-dessous) », regrette Jérôme Lambert, secrétaire départemental du Snuipp 75, majoritaire chez les enseignants du premier degré.

Derniers arbitrages en juin. La nouvelle carte scolaire prévoit 87 fermetures de classe pour 22 ouvertures. « Le directeur d'académie nous a clairement dit que son enveloppe était fermée et qu'il gérait la pénurie, souligne Isabelle Rocca, vice-présidente de la FCPE 75. Ce n'est pas acceptable : la mobilisation va continuer. » Les derniers arbitrages auront lieu en juin.

Près de 2 000 élèves en moins en septembre. Au rectorat, on répète que ces suppressions s'expliquent par une baisse continue du nombre d'élèves (plus de 3 800 depuis la rentrée 2012). En septembre, il table sur 1 978 élèves en moins (dont 1 701 en maternelle). Pour autant, le nombre d'enseignants reste inchangé alors que l'an dernier, 29 postes avaient été supprimés. Un statu quo salué ce vendredi par la Ville de [Paris](#) dont les représentants se sont abstenus lors du CDEN. « Ce maintien des effectifs est un premier pas mais il est largement insuffisant, déplore Jérôme Lambert. On a récupéré seulement 53 postes de profs depuis 2012 alors qu'on en avait perdu 153 sous Sarkozy. »

Des renforts pour les remplacements. A la rentrée, 31 postes de profs supplémentaires seront consacrés à la brigade de remplacement qui compte plus de 500 enseignants. Là encore, le compte n'y est pas selon le Snuipp. « Dans les écoles, on voit bien que les remplacements courts ne sont pas effectués et que les longs sont de plus en plus difficiles », remarque son secrétaire départemental qui rappelle que l'académie a dû recourir à des contractuels dès novembre cette année.

19 profs en plus dans les quartiers difficiles. Le rectorat fait également valoir que 19 professeurs iront renforcer des écoles classées en **éducation** prioritaire dans le cadre du dispositif « Plus de maître que de classes ». Six autres aideront à la scolarisation des enfants handicapés. Enfin, quatre postes seront alloués à la scolarisation des moins de trois ans dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP) portant leur nombre à quatorze. Insuffisant selon la FCPE : « A Paris, on a pris énormément de retard sur ce dossier des très petites sections. »

*Annulation de fermeture : maternelle Blanche (IXe), élémentaires Martel (Xe), Chantin (XIVe), Evangile (XVIIIe), Cheminets (XIXe) et Tandou (XIXe) ; ouverture : élémentaires Diderot (XIIe), Kuss (XIIIe), Dombasle (XVe) et Simplon (XVIIIe).

«C'est une logique comptable à court terme»

La lettre adressée le 1er février au rectorat par l'Association des parents d'élèves de l'école Etienne-Marcel (Apeem) pour défendre un établissement présenté comme « un modèle de mixité » n'aura pas suffi. Pas plus que la pétition signée par 700 personnes pour le maintien des huit classes de cet établissement de 174 élèves. En septembre, il n'y en aura plus que sept.

« C'est une logique comptable à court terme qui ne tient pas compte de l'intérêt des enfants, prise au détriment de ceux qui ont des difficultés sociales, linguistiques... », dénonce Céline Lescop, présidente de l'Apeem, dont les membres ont manifesté jeudi, une semaine après une grève des enseignants qui avait conduit à la fermeture de l'école.

La décision du rectorat passe d'autant plus mal que le seuil de fermeture (189 élèves) n'a été atteint. « Nous avons 192 inscrits pour la rentrée prochaine », observe un membre de l'équipe pédagogique. Et de poursuivre : « En passant à sept classes, nous devons mettre en place au moins quatre classes à double niveau (contre deux actuellement) avec des effectifs de 27 élèves ! Résultat, l'attention portée aux enfants en difficulté sera moindre. »

La suppression de cette classe est d'autant plus regrettable que le quartier est socialement très mélangé : « Ce n'est pas parce que nous sommes au centre de Paris qu'il n'y a que des gens aisés. Ici, nous avons des enfants dont les parents sont au chômage, des petits Chinois qui ne parlent pas encore bien le français... » témoigne Anne Ruas, chercheuse en environnement dont le fils est en CE2.

Aux yeux de Jacques Boutault, maire (EELV) du IIe, « cette décision est doublement abusive car non seulement le seuil de fermeture n'est pas atteint mais en plus, le rectorat s'était engagé à maintenir le nombre de classes dans cette école pendant les trois ans suivant sa sortie du dispositif REP (réseau d'éducation prioritaire) intervenue en septembre ».

Créteil : une semaine encore de débats sur la parentalité

21 Févr. 2016, 17h48 | MAJ : 21 Févr. 2016, 17h48

<http://www.leparisien.fr/creteil-94000/creteil-une-semaine-encore-de-debats-sur-la-parentalite-21-02-2016-5565893.php>

Cette semaine encore, Créteil se penche sur les questions liées à la parentalité. Comment gérer les caprices d'un jeune enfant ? Comment lutter contre le décrochage ? Quelles activités mener avec ses enfants ? Les débats sont larges. Ce lundi, à la Maison de la solidarité, il sera question des droits et devoirs de chacun.

Un tournoi de ping-pong mêlant parents et enfants se tiendra l'après-midi au centre Rebérioux. Chaque jour, un nouveau thème sera abordé (www.ville-creteil.fr) avec de nouvelles animations à partager en famille, pour se conclure ce vendredi à la médiathèque Mandela sur : « Etre parent aujourd'hui : quels choix ? ».

À Perthes-en-Gâtinais, les postiers veillent sur les seniors isolés

Sophie Bordier | 21 Févr. 2016, 14h56 | MAJ : 21 Févr. 2016, 14h56

<http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/a-perthes-en-gatinais-les-postiers-veillent-sur-les-seniors-isoles-21-02-2016-5565641.php>

Qui mieux que le facteur peut inspirer confiance aux personnes isolées et leur donner envie de papoter cinq minutes pour rompre leur solitude ? Convaincue de cela, la commune de Perthes-en-Gâtinais est la première de Seine-et-Marne à avoir signé une convention avec la Poste pour lancer le dispositif Proxi-Vigie auprès de ses habitants.

Dans le cadre de leur tournée, deux facteurs rendent désormais visite au moins une fois par semaine à sept personnes âgées volontaires et inscrites.

Elle ne sort qu'une fois tous les quinze jours avec le club de l'amitié, ou se déplace de temps à autre chez le [boulangier](#), le boucher ou la coiffeuse. Alors qu'elle avait jusqu'ici une vie sociale très réduite, Odette Goffin, 79 ans, reçoit la visite du facteur Jean-François Prévot chaque mercredi depuis le mois de novembre. « Cela dure cinq minutes. On discute. Les anciens de Perthes, il n'y en a plus beaucoup aujourd'hui. Il faut les compter, alors... », soupire Odette.

« J'en apprend à chaque visite ! C'est un feuilleton. »

Cette mère de sept enfants aujourd'hui veuve apprécie ces visites tout autant que Jean-François Prévot, son facteur. « Après dix ans de tri, douze ans de mobylette, etc, je me sens tout à fait tout à fait légitime dans cette nouvelle mission, insiste le postier. Les seniors nous connaissent puisque l'on passe chez eux tous les jours. » Que ce soit dans le salon d'Odette ou simplement à travers sa fenêtre, il apprécie le contact avec la septuagénaire. « J'aime l'histoire des villages et elle a beaucoup de choses à raconter, s'amuse Jean-François Prévot. J'en apprend à chaque visite ! C'est un feuilleton. »

«Soutenir nos aînés est fondamental»

Alain Chambron, maire (LR) de Perthes-en-Gâtinais

Le nouveau maire (LR) de Perthes, Alain Chambron et son adjointe aux affaires sociales,

Sophie Malmanche, n'ont pas hésité à recourir au service Proxi-Vigie de la Poste. « Notre village de 2 200 habitants compte 20 % de plus de 65 ans, souligne Alain Chambron. On doit apporter un soutien à l'ensemble de nos aînés, c'est fondamental. Tous ne peuvent pas participer à nos manifestations ou se rendre au Club de l'Amitié. Il est indispensable d'assurer un lien avec tous les habitants, y compris les plus vulnérables. »

Lorsque la mairie a proposé Proxi-Vigie aux seniors, une quarantaine a répondu et une douzaine a finalement souhaité participer. La mesure a ainsi été votée à l'unanimité au conseil municipal et le dispositif lancé en novembre 2015. Gratuite pour ses usagers, cette prestation a toutefois un coût pour la commune : 4,40 € par visite, payés par le centre communal d'action sociale.

À chaque visite, le facteur sort son smartphone professionnel où il dispose d'une fiche de suivi de la retraitée. Il peut ainsi faire différentes remarques sur la situation de sa protégée, en cochant des cases telles que « N'ouvre pas », « Signe de faiblesse », « Impossibilité de signer »... « S'il y a avait un souci, j'appellerais le 112, mais aussi la mairie et ma hiérarchie ; note Jean-François. Je peux aussi aller lui chercher des médicaments chez le pharmacien si elle a une ordonnance ou pourquoi pas son pain si elle est grippée ».

Le plan de la Poste pour se diversifier

La Poste cherche à tout prix à se diversifier. Ces derniers temps, les missions des facteurs se multiplient. Depuis 2012, elle propose par exemple aux petites entreprises ainsi qu'aux collectivités de récupérer leur papier recyclable. Plus de 227 t de papier ont ainsi été recyclées dans le département, où les facteurs collectent les déchets de 100 structures.

Par ailleurs, deux conventions de portage de médicaments ont été signées avec des pharmacies dans le secteur de Coulommiers pour que les postiers puissent apporter à des malades ne pouvant se déplacer de quoi se soigner. Au niveau national, il arrive également que les facteurs aident les particuliers à installer leur TNT, ou encore qu'ils présentent aux entreprises des échantillons de produits pour les faire connaître aux salariés via leur comité d'entreprise.

Rentrée 2016 : 65 emplois d'enseignants devraient être créés

Laurent Mauron | 21 Févr. 2016, 17h52 | MAJ : 21 Févr. 2016, 17h52

<http://www.leparisien.fr/yvelines-78/rentree-2016-65-emplois-d-enseignants-devraient-etre-crees-21-02-2016-5565903.php>

La première estimation de la carte scolaire pour la rentrée 2016 vient de tomber. Elle prévoit 65 ouvertures de classes et 53 fermetures dans le premier degré en septembre.

Pour cette première simulation, la direction académique avance une « faible progression démographique » avec 491 élèves attendus en plus par rapport à un total de 149 651 enfants scolarisés.

Afin d'y répondre, 65 emplois supplémentaires sont prévus dont 14 pour les secteurs en tension démographique et dans l'éducation prioritaire. Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » hérite, lui, de 15 postes et dix classes ouvrent leurs portes afin de scolariser les moins de 3 ans.

Le potentiel de remplacement est légèrement augmenté avec le renfort de cinq maîtres. De même, une dizaine de postes combleront la scolarisation des enfants « à besoins particuliers » comme ceux en situation de handicap ou d'autisme ainsi qu'en direction des gens du voyage.

« Les créations de postes améliorent un peu les choses mais nous sommes encore loin du compte », estime Bertrand Mesure, secrétaire général du Snuipp, syndicat majoritaire du 1er degré. Ce dernier déplore que les postes de remplacement et de réseau ne soient « toujours pas bien couverts ». « Il faudrait 60 postes, et non pas 5, pour assurer correctement les remplacements. Le système est à bout de souffle. On en paie déjà le prix auprès des collègues et pour les élèves », estime ce responsable syndical.

65 ouvertures et 53 fermetures de classes

Les ouvertures de classes

Achères : maternelle Saint-Exupéry, élémentaire Wallon ; Andrésy : maternelle Saint-Exupéry, élémentaire Denouval, Le Parc ; Aubergenville : élémentaire Fort ; Bois-d'Arcy : élémentaire Turpault ; Carrières-sous-Poissy : maternelle Goelands ; Chanteloup : élémentaire 1 000 visages, Rimbaud ; Chatou : maternelle Marolles, élémentaire Fleuri ; Le Chesnay : maternelle Bastié, Perrault (2 classes) ; Conflans-Sainte-Honorine : maternelle Basses Roches, élémentaire Cote Reverses, Clos d'en haut, Chennevières ; Elancourt : élémentaire Cavallier ; Guyancourt : élémentaire Mermoz J. Christophe ; Houdan : élémentaire ; Limay : élémentaire Macé ; Magnanville : élémentaire Les Tilleuls ; Magny-les-Hameaux : maternelle Petit Prince ; Maisons-Laffitte : maternelle Montebello ; Mantes-la-Jolie : élémentaire Vilmorin, Cousteau, Lumière, Curie et une maternelle ; Mantes-la-Ville : maternelle A. de Chavannes (2 classes), élémentaire Brouets ; Mareil-Marly : maternelle Les Violettes ; Marly-le-Roi : élémentaire Saint-Exupéry ; Le Pecq : élémentaire Moulin ; Méricourt : élémentaire ; Morainvilliers : élémentaires Bures ; Neauphle-le-Château : élémentaire Serre ; Plaisir : élémentaire Fournier ; Poissy : maternelle Pascal, élémentaire Montaigne, Pascal, Mandela ; Saint-Cyr-l'École : élémentaire Rolland ; Saint-Germain-en-Laye : élémentaire Curie ; Sartrouville : maternelle Sévigné ; Trappes : maternelle Wallon, Montaigne ; Vélizy-Villacoublay : maternelle Rabourdin, élémentaire Mermoz, Fronval ; Versailles : maternelle Mique (4 classes), élémentaire Village Montreuil ; Viroflay : maternelle Lamartin

Dispositif d'accueil pour les moins de 3 ans

Carrières-sur-Seine : Alouettes ; Conflans : Grande Terres, Confluent ; Elancourt : les petits Prés ; Mantes-la-Jolie : Les Gentianes, les Primevères ; Plaisir : Louise Michel ; Trappes :

Renoir. ; La Verrière : Bois de l'Etang, Parc du Château.

Les fermetures de classes

Achères : maternelle Gergomard ; Aigremont : élémentaire ; Andrésy : maternelle Fin d'Oise ; Les Alluets-le-Roi : fermeture 1 classe maternelle et ouverture d'une élémentaire Gousseau ; Auffargis : élémentaire La Toucharderie ; Aulnay-sur-Mauldre : 1 classe maternelle ; Bailly : élémentaire pépinière ; Carrières-sur-Seine : maternelle Berteaux ; Chatou : maternelle Bousson ; Coignières : maternelle Bouvet ; Chambourcy : maternelle Petits-Pas ; Le Chesnay : Fermeture école Petit Prince ; Civry-la-Forêt : fermeture classe maternelle, ouverture une classe élémentaire ; Conflans : maternelle Confluent ; Croissy : élémentaire [Leclerc](#), Verne ; Les Essarts-le-Roi : élémentaire Colart ; Gambais : élémentaire ; Garancières : une classe maternelle ; Grosrouvre : élémentaire ; Issou : élémentaire Famly, élémentaire 4 éléments ; Jouy-en-Josas : maternelle parc de Diane, Bourget Calmette ; Marly-le-Roi : maternelle Geoffroy, Gilles, élémentaire Schweitzer ; Maulette : fermeture 1 classe maternelle, ouverture une classe élémentaire ; Le Mesnil-Saint-Denis : élémentaire Champmesnil ; Montigny-le-Bretonneux : maternelle Verlaine ; Montigny-le-Bretonneux : maternelle Verlaine ; Noisy-le-Roi : élémentaire Le Cèdre ; Le Pecq : élémentaire N. Niemen ; Plaisir : maternelle Laurent, Pergaud, Casanova ; Ponthévrard : élémentaire La Forêt ; Rocquencourt : élémentaire Chevreloup ; Sonchamp : élémentaire La Genetière ; Vaux-sur-Seine : élémentaire Curie ; Verneuil-sur-Seine : élémentaire La Source ; Vernouillet : élémentaire Clos des Vignes ; La Verrière : élémentaire ERPD ; Le Vésinet : maternelle Cygnes ; Vélizy-Villacoublay : fermeture une maternelle et ouverture une élémentaire le Buisson ; Versailles : fermeture école maternelle Farandole ; Villennes-sur-Seine : élémentaire Saint-Exupéry ; Viroflay : maternelle Le coteau.

La Cour des comptes s'intéresse aux remplacements

La Cour des comptes, qui veille sur les deniers publics, observe actuellement la situation du remplacement des enseignants dans les Yvelines. Il en ressort qu'en 2014-2015, seuls 68 % des professeurs absents ont été remplacés. Ce taux était de 78 % en 2011-2012. Selon Bertrand Mesure, secrétaire général du Snuipp, ce moins bon résultat proviendrait de la baisse des postes ouverts au remplacement. « En 2008, ils étaient à 10 % des effectifs. Ils sont ensuite tombés brutalement à 8 % sans tenir compte de nos spécificités : profs jeunes, personnels très féminisés, territoire rural et urbain à la fois. L'effet est tel qu'un tiers des 72 000 journées de remplacement, soit 24 000 ont été perdues en 2014-2015. Conséquences de ce manque de moyens : regroupements fréquents des élèves dans d'autres classes et pour les profs, moins de possibilités de formation. C'est un gros point noir chez nous », dit-il.

Toujours des « insuffisances » et des « retards » dans la lutte contre la pauvreté

<http://www.maire-info.com/action-sociale-emploi-sante/social/toujours-des-insuffisances-et-des-retards-dans-la-lutte-contre-la-pauvrete-article-19291>

Le Collectif Alerte et le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) viennent de rendre chacun un bilan, mercredi et jeudi, sur l'avancement du plan national contre la pauvreté et pour l'inclusion, lancé en 2013.

Sur la progression de la pauvreté, le constat est le même que les années précédentes : « *Le plan pauvreté n'a pas fait reculer fortement la pauvreté mais a permis d'amortir un peu le choc de la crise économique pour les plus fragiles* ». Un constat contesté par la secrétaire d'État à la Lutte contre l'exclusion, Ségolène Neuville, qui assistait hier matin aux travaux du CNLE. Selon elle, les chiffres de 2014 - pas encore connus - devraient « *plutôt montrer que l'on s'oriente vers une stabilisation* ». Le rapport de l'Igas, chargée de faire chaque année un bilan de l'avancement du plan, est attendu pour début mars.

Pour les associations, ce plan et la feuille de route 2017 fixée par le Premier ministre l'an dernier souffrent « *d'insuffisances et de retards* ». En ligne de mire notamment cette année : les ambitions autour de la réforme de la prime d'activité et du RSA activité, mise en œuvre en 2016. Ni les associations ni le CNLE « *ne peuvent se satisfaire d'un taux de recours de 50 %* », autrement dit que cette prime ne touche « *qu'un bénéficiaire sur deux* ». Ce qui est le cas aujourd'hui, soit deux millions de personnes. La secrétaire d'État préfère, elle, voir le verre à moitié rempli et souligner la progression puisqu'une personne sur trois à peine ayant droit au RSA activité le demandaient (830 000 personnes). Mais il ne faut pas oublier que la prime d'activité était, elle, perçue par la totalité des personnes y ayant droit, soit près de 5,5 millions en 2014.

Sans surprise, les mots sont durs sur les résultats en matière d'emploi, d'hébergement et de logement qui « *restent hélas, comme les deux années précédentes, un échec* ». « *Il y a là une source de souffrance forte, qui peut hélas conduire à une société plus violente* », mettent en garde les associations.

Prenant au mot le président de la République qui avait parlé « *d'état d'urgence sociale* », le Collectif Alerte demande au gouvernement, mais aussi aux collectivités, d'aller « *beaucoup plus loin et plus fort, en priorité pour assurer un toit et un emploi pour tous* ».

S'agissant plus directement des communes et de leur CCAS, les associations et le CNLE critiquent leur inégal engagement sur la domiciliation. Les départements ne sont pas plus exemplaires puisque seuls 12 ont réalisé leur schéma de domiciliation. La secrétaire d'État a d'ailleurs annoncé hier qu'elle attendait que tous soient bouclés rapidement. C'est l'une de ses priorités.

Un satisfecit tout de même, pour saluer le changement de ton dans le discours officiel, « *qui va dans le bon sens* », mais pas « *en ce qui concerne les Roms et les réfugiés* » dénonce le CNLE. Idem pour la stigmatisation et les discriminations faites à l'encontre des plus pauvres, qui « *ne reculent pas* ». C'est pourquoi associations et CNLE redemandent « *l'introduction dans la législation française du critère de précarité sociale comme motif prohibé de discrimination* ». Une proposition de loi a été adoptée en ce sens au Sénat en juin 2015 (lire *Maire info* du 22 juin 2015), mais n'a toujours pas été mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

(Reportage Photo) [AAVP élève une école bois-béton à Montévrain - Le Moniteur.fr - 8 janvier 2016](#)